

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : Mme BESSON, M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU et M. TRIJEAUD

Secrétaire de séance : Mme BESSON

Ordre du jour de la séance :

1. Avis sur Certificat d'Urbanisme 016 213 21 N0004,
2. Nomination membre CCAS,
3. Protection Sociale Complémentaire,
4. Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération pour l'aménagement de la traversée de l'Arbre,
5. Décision Modificative,
6. Questions diverses.

1 – AVIS SUR CU 016 213 21 N0004

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été faite par Madame COULON Nicole, dans le Bourg de Mazerolles, sur la parcelle cadastrée section B n° 740, dans le but de la création d'un lotissement.

Cette parcelle se situe derrière l'ancienne école du Bourg et a une surface de 16 800 m². Les exploitants de réseau ont été consultés sur la faisabilité du projet et ont tous donné un avis favorable.

Il est précisé qu'une partie de cette parcelle était inscrite dans une zone ouverte à l'urbanisation dans le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de Charente Limousine (environ 6 000 m²).

Mme BESSON précise qu'il est important de ne pas trop empiéter sur l'espace agricole existant. Elle serait d'accord avec le projet de lotissement sur la partie prévue dans le projet du PLUi, mais pas sur la totalité du terrain.

M. CUADRADO pense que c'est une belle opportunité pour la commune. Cela permettrait d'accueillir de nouvelles familles, de dynamiser le centre bourg et, peut-être, d'ouvrir un commerce de proximité sur la commune.

M. TRIJEAUD précise qu'il y a beaucoup de demandes en mairie en ce moment pour du locatif et que les ventes ne sont pas rares.

M. TRIJEAUD et M. CUADRADO souhaitent donner un avis favorable pour la totalité du terrain. Le reste du conseil souhaite donner un avis favorable limité à la zone constructible définie par le projet du PLUi.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal :

- donne un **avis favorable** à cette demande de certificat d'urbanisme, **limité** à l'espace prévu au projet du PLUi de Charente Limousine (environ 6 000m², plan en annexe),
- souhaite déroger à la constructibilité limitée en application de l'article L.111-1.2-4^e du code de l'urbanisme,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 – NOMINATION MEMBRE CCAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 10/07/2020, il a été décidé de fixer à 8, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Suite à la démission de M. Serge BOUTIN, membre élu le 10 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection d'un représentant au conseil d'administration. Est candidat :

- M. CUADRADO Benito

M. CUADRADO est élu membre du conseil d'administration du CCAS de Mazerolles à l'unanimité.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite à la séance du 8 octobre 2020, le conseil municipal, par délibération, a donné mandat au centre de gestion de la Charente (CDG 16) pour lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance pour les risques prévoyances et santé.

Au terme de cette consultation, ont été retenues par le CDG16 :

- La Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance,
- La Mutuelle Nationale Territoriale pour le risque santé.

Il convient maintenant de saisir le Comité Technique du CDG16 concernant le montant de la participation financière accordée aux agents et le choix de la collectivité concernant le risque prévoyance.

MAINTIEN DE SALAIRE / OFFRE TERRITORIA MUTUELLE

CHOIX LAISSES A LA COLLECTIVITE

CHOIX 1	Maintien du salaire de base à 95 % (+ NBI et SFT) sans Régime indemnitaire
CHOIX 2	Maintien du salaire de base à 95 % (+ NBI et SFT) ET 45 % du Régime indemnitaire
CHOIX 3	Maintien du salaire de base (+ NBI et SFT) ET Régime indemnitaire à 95 %

Taux appliqués sur salaires en fonction des choix de la collectivité

Options au choix du salarié		Choix 1 : salaire de base	Choix 2 : Salaire de base + RI	Choix 3 : Salaire de base + RI
Obligatoire	Maintien de salaire	0,64	0,64	0,83
	Invalidité	0,76	0,89	0,89
Facultative	Perte de retraite	0,58	0,51	0,51
	Décès	0,38	0,38	0,38

OFFRE MUTUELLE / MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

AGE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Enfant (- 30 ans)	17,50 €	24,25 €	30,35 €
31 à 40 ans	27,67 €	41,04 €	54,32 €
41 à 50 ans	35,32 €	49,30 €	65,20 €
51 à 60 ans	48,40 €	63,78 €	84,40 €
61 et plus	59,61 €	78,61 €	104,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de saisir le comité Technique du CDG16 et de proposer :

- Pour le risque prévoyance :
 - o Choix 1 salaire de base
 - o Participation employeur : 10 € / agent sur la base d'un temps plein.
- Pour le risque santé :
 - o Participation employeur : 30 € / agent + 5 € par enfant adhérent à la mutuelle sur la base d'un temps plein.

Ces participations pourront être revalorisées selon une nouvelle délibération.

Le comité technique se réunira le 6 septembre pour donner son avis sur ces montants. La délibération confirmant les adhésions à ces offres devra être prise avant le 31 octobre pour laisser un temps suffisant à la campagne d'adhésion des agents.

4 – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE L'ARBRE

Les plans des relevés topographiques ont été reçus en mairie. Les limites de la place de l'Arbre ne sont pas tracées sur ce plan et les arbres n'y sont pas indiqués. Un mail a été envoyé au géomètre pour lui demander un plan plus précis de cette zone afin de pouvoir travailler sur l'implantation de l'aire de pique-nique et co-voiturage.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec M. DUMAS-CHAUMETTE de l'Agence Technique Départementale pour la présentation de la note pré-opérationnelle. Il s'agit de lancer un appel d'offres pour choisir un maître d'œuvre du projet. L'offre serait publiée fin août pour un choix courant septembre.

Dans sa note, M. DUMAS-CHAUMETTE a estimé le coût des travaux et des subventions. M. le Maire précise qu'il a majoré les coûts des travaux et minimisé les montants des subventions. La clé de répartition des travaux entre la commune de Rouzède et la commune de Mazerolles n'a pas encore été définie. En tout état de cause, la commune de Mazerolles assurera la maîtrise d'ouvrage. Une convention sera signée entre les communes.

Mme TRAPATEAU demande si la commune devra faire un emprunt pour ce projet. En effet, Mme TRAPATEAU et M. CUADRADO s'interrogent sur les chiffres avancés alors qu'il n'y a aucune proposition concrète du projet en lui-même. M. Le Maire explique qu'il s'agit là d'une étape nécessaire à la continuité du projet. Le maître d'œuvre retenu sera à même de nous faire des propositions de projets et nous serons alors en mesure de retenir la proposition la mieux adaptée aux lieux.

M. le Maire souhaite que la recette de la vente de l'ancienne salle du Mas permette d'apporter une garantie financière à ce projet. De plus, les travaux se découpant en plusieurs tranches, ils pourront être répartis sur plusieurs années. Les élus des deux communes souhaitent que ce projet soit arrivé à son terme pour la fin de leur mandat.

L'aire de pique-nique sera installée provisoirement avant le début des travaux. Pour effectuer le versement de la somme allouée par le budget participatif 2020, il convient d'acheter le mobilier urbain avant la fin de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver la réalisation de la requalification de la traversée de l'Arbre ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions

	Étude globale	Aire de co-votage et de pique-nique	Aménagements de sécurité RD 13 aux entrées d'agglomération et dans la traverse de l'Arbre	Requalification du carrefour RD 13 avec la RD 397	Requalification du carrefour RD 13 avec la RD 16	Aménagements de sécurité Petite Rue [RD 16 et VC 303]	TOTAL
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5	Étape 6	
ESTIMATION DES TRAVAUX							
Travaux préparatoires, maçonnerie	-	15 000	25 625	15 625	15 250	10 125	81 625
Réseaux	-	-	-	3 125	5 250	-	8 375
Borduration, empiérement	-	12 875	33 750	23 750	28 000	4 375	102 750
Signalisation	-	1 250	13 750	3 750	6 250	7 500	32 500
Revêtements	-	13 750	4 375	5 810	8 875	5 300	38 110
Plantations, engazonnement	-	3 125	11 875	3 750	1 875	4 625	25 250
SOUS TOTAL TRAVAUX	-	46 000	89375	55 810	65 500	31 925	288 610
3 % Taux de tolérance travaux	-	1 380	2681,25	1 674	1 965	958	8 658
2 % Révision prévisionnelle des prix	-	920	1787,5	1 116	1 310	639	5 772
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE							
Plan topographique	2 200	-	-	-	-	-	2 200
Sondages	500	-	-	-	-	-	500
Redevance archéologique	-	-	-	-	-	-	-
Frais divers et reproduction	50	50	50	50	50	50	300
SOUS TOTAL PRESTATIONS	2 750	50	50	50	50	50	3 000
ESTIMATION HONORAIRES							
Honoraires de maîtrise d'œuvre	12 500	4 325	6 250	4 625	4 625	3 125	35 450
Coordonnateur sécurité santé	-	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Contrôleur technique	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL HONORAIRES	12 500	5 325	7 250	5 625	5 625	4 125	40 450
3 % Taux de tolérance des honoraires	375	160	218	169	169	124	1 214
2 % Révision des honoraires	250	107	145	113	113	83	809
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION							
TOTAL HT	15 875	53 941	101 506	64 557	74 731	37 903	348 513
20 % TOTAL TTC	19 050	64 730	121 808	77 468	89 678	45 483	418 216

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5 – DECISION MODIFICATIVE

Suite à la réception des devis pour le remplacement des poteaux incendie de Brie et du Bourg, le conseil municipal a décidé de prioriser le remplacement du poteau situé à Brie et de prévoir celui du Bourg pour l'exercice 2022.

Un devis supplémentaire a été demandé auprès de la SOGEA. Il doit être reçu courant juillet.

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

Dépenses d'investissement	
216-2156 : Défense Incendie	+ 2 300 €
Recettes d'investissement	
021 : virement de la section de fonctionnement	+ 2300 €

Dépenses de fonctionnement	
022 : dépenses imprévues	- 2 300 €
023 : virement à la section d'investissement	+ 2 300 €

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6 – QUESTIONS DIVERSES

Foyer Rural de Mazerolles : Le Maire informe le conseil que le nouveau bureau a été élu. Il a signé une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'à la fin de l'année et ce, à titre gratuit. Il propose de reconduire la gratuité de la salle pour l'année 2022, le temps que les activités de l'association reprennent, ce qui permettrait de ne pas grever le budget d'une dépense supplémentaire. Les membres du conseil donnent leur accord.

Le Foyer Rural a souhaité maintenir la fête du 15 août pour cette année. L'organisation du repas va devoir être adaptée aux règles sanitaires en vigueur.

SDEG 16 : Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente nous informe qu'ils ont pris, lors de leur comité syndical, une motion contre le projet de réorganisation du groupe EDF. Cette nouvelle réorganisation du groupe vise à répondre aux problématiques de financement du nucléaire. Les élus du syndicat sont inquiets :

- Par rapport au prix de l'électricité payé par le consommateur final,
- Pour la qualité du service et particulièrement la qualité du réseau,
- Pour le développement des énergies renouvelables.

Lavoir du Mas : La candidature pour la rénovation du lavoir au Mas a été retenue par le groupe de travail de la Communauté de Communes. L'architecte conseil fera une visite sur site pour le montage du dossier.

Pizzeria « Chez Kat » : Catherine JACQUELIN remercie le conseil municipal de lui autoriser la vente de pizzas, galettes et crêpes sur la place de l'Arbre les lundis soir. M. LANDREAU du Syndicat d'Electricité est venu sur site pour voir si l'installation d'un coffret forain est possible. Les devis nécessaires à la mise en place d'un branchement ont été demandés.

Commande panneaux de rues : Un devis plus précis a été reçu pour les plaques de numéros et de noms de voies (6 401.10 €). Le conseil doit choisir le style d'écriture (majuscule ou minuscule).

Arrêtés chasse : Le Maire explique que 2 arrêtés pour battues administratives sont en cours sur la commune et ce, jusqu'à fin juillet :

- La destruction de blaireaux,
- La destruction de chevreuils.

Budget participatif 2021 : Le projet présenté par les Scouts et Guides de France a été retenu dans les « projets jeunes ». Le vote aura lieu en septembre.

Remplacement pneus tracteur : Il est nécessaire de changer les pneus arrière du tracteur. Un devis a été demandé à la SARL CHAMBON. Le train avant complet sera à changer l'année prochaine.

Projet mobilité : La Communauté de Communes souhaite mettre en place un projet mobilité au sein du territoire. Il s'agit d'un projet de réflexion sur un an par un groupe de travail. Chaque commune doit faire des propositions concernant la mobilité sur son territoire. Une fois établi le dossier concernant ce projet, la CCCL sollicitera des aides notamment auprès de la Région. Dans un premier temps, mise en place d'un co-voiturage participatif gratuit en partie géré par nos secrétaires de Mairie. Des précisions seront apportées au fur et à mesure de l'avancement du dossier (lignes de bus, voies vertes...) Le correspondant de la commune est M. CUADRADO Benito. Mme MANIERE Nicole (élue à Montembœuf) est la correspondante sur notre bassin de vie.

Travaux voirie : M. TRIJEAUD demande s'il est possible de faire une modification sur les travaux de voirie prévus sur la commune. Il souhaite remplacer la route des Chevaleries (dont la réfection a été faite cette année dans le cadre du point à temps) par le bout de la route qui descend vers la Ferme Assaisonnée à Font Belonne. Cela ne modifie pas le montant du devis, la surface à traiter restant la même. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.



